

Paris, le 23 mai 2024



Madame Gaëlle Martinez
Union syndicale Solidaires
Déléguée générale fonction publique
31 rue de la Grange aux belles
75010 PARIS

à
Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques
101 rue de Grenelle
75007 — PARIS

OBJET : préavis de grève pour les journées allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2024

Monsieur le ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er juin au 30 septembre 2024 (de 0 h à 24 h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuel·les et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial), ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes, les GIP et les établissements d'enseignement privé.

Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires Fonction Publique dénonce les attaques incessantes contre la fonction publique dans son ensemble : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois, transformations régressives des instances sociales.

Au-delà des réformes sectorielles, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a eu des impacts nocifs et destructeurs pour les droits des agent·es publics. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la mise en place des Comités Sociaux dans les trois versants ne permettent plus d'agir comme il se doit. Les pertes de compétences des CAP (mobilité et promotions) issues de la LTFP génèrent opacité et arbitraire : elles doivent être rétablies.

De la pandémie aux périodes de crise plus récentes, la population a pu exprimer le besoin absolu de services publics. Les agent·es publics ont-elles et eux été bien souvent en première ligne. Alors que les étés qui se succèdent montrent les conséquences dramatiques du réchauffement climatique, résultante d'un système économique productiviste prédateur sans regard sur ce qu'il entraîne (notamment la montée de émissions de CO2) le gouvernement persiste à n'annoncer aucun changement pour redonner enfin aux services publics (transport public, urbanisme ...) les moyens de fonctionner correctement, tant en termes humains que budgétaires. Pire, des coupes budgétaires énormes ont été annoncées tant pour les politiques publiques que pour les ministères. Alors même que les exonérations sociales et fiscales et les aides publiques sont toujours distribuées aux entreprises sans éco-conditionnalité ni condition d'emploi, la fonction publique reste oubliée, abandonnée.

Depuis des mois, rien n'a véritablement changé. Au contraire, les services hospitaliers, notamment d'urgence, sont au bord de la rupture et ferment un peu partout, cette situation ne peut durer et des recrutements massifs s'imposent. Les annonces ne sont suivies d'aucune modification concrète. L'Education nationale n'est pas en reste non plus. Tout comme beaucoup d'autres services publics.

Dans le même temps, les situations de répression antisyndicale se multiplient dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation doit cesser.

En l'absence de mesure générale prise durant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron couplée à une inflation qui continue d'accélérer et qui touche de manière très importante les produits de base, les rémunérations des agent·es publics sont toujours en souffrance.

Les primes parcellaires et injustes distribuées lors du premier quinquennat ne répondent en aucun cas à l'enjeu dans la fonction publique.

Les maigres revalorisations de 2022 et 2023 n'ont en rien comblé les difficultés des agent-es publics. L'absence de mesure salariale désormais claire pour l'année 2024 est un signal très négatif qui ne saurait être maintenu. Nous réclamons une véritable revalorisation tant des carrières que des salaires, seuls à même de reconnaître l'implication indéfectible des fonctionnaires et leur niveau de qualification. A cet égard, l'accord égalité F/H de novembre 2018 doit faire l'objet d'une mise en œuvre concrète dans sa dimension salariale : à travail égal, salaire égal.

Les orientations de ce que vous souhaitez imposer comme projet de loi incluant notamment une rémunération des agent-es publics à un prétendu mérite est pour nous inacceptable. Cette mesure injuste va exposer les agent-es publics à l'arbitraire hiérarchique, va entraîner une concurrence entre agent-es aux dépens des cohésions d'équipes tout en éloignant les agent-es de leurs missions.

En 2024 les femmes continuent à subir les temps partiels imposés, les carrières ralenties, les discriminations salariales tout comme les violences sexistes et sexuelles, y compris sur leur lieu de travail.

Les réponses apportées aux interrogations légitimes des agent-es au sujet de l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques sont insuffisantes. D'ores et déjà, dans de nombreux services, tout est mis en place pour que le le minimum soit versé aux agent-es. Les attaques subies contre le droit aux congés des agent-es et contre l'accord Télétravail notamment sont inadmissibles. Les Jeux Olympiques et Paralympiques ne peuvent se faire sur le dos des agent-es publics. Il ne peut y avoir de JOP sans droits sociaux.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- l'abrogation de loi du 6 aout 2019 de transformation de la Fonction Publique et de la réforme des retraites
- l'abandon du projet de loi Fonction Publique actuellement en préparation
- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- c'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour répondre à l'ensemble des besoins de la population afin de réduire les inégalités sociales ;
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie ;
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par la revalorisation significative du point d'indice, mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour toutes et tous (a minima 85), la reconnaissance des qualifications des agent-es publics par des grilles de carrière revalorisées et en particulier la revalorisation des carrières féminisées. Nous nous opposons à une « revalorisation au mérite » des agent-es publics.
- l'arrêt des mesures de sanction et de répression antisyndicale et la réintégration sans conditions des personnels qui en ont fait l'objet

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union syndicale Solidaires Fonction publique

Gaëlle Martinez

